



Rapport de gestion intermédiaire

**Pour le premier trimestre clos
le 30 septembre 2011**

MINES ABCOURT INC.

RAPPORT DE GESTION POUR LE PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2011

Ce rapport de gestion offre une analyse de nos résultats d'exploration et de notre situation financière qui permet au lecteur d'évaluer les variations importantes des résultats d'exploration et de la situation financière du trimestre terminé le 30 septembre 2011 comparativement au premier trimestre de l'année précédente. Ce rapport de gestion sert de complément à nos états financiers vérifiés du 30 juin 2011 et les notes afférentes. Nos états financiers sont dressés conformément aux principes comptables IFRS. De même, les états financiers de 2010 ont été refaits selon les règles des I.F.R.S. Toutes les valeurs monétaires figurant dans ce rapport de gestion sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Nos états financiers et ce rapport de gestion, sont destinés à fournir aux investisseurs une base raisonnable pour l'évaluation de nos résultats d'exploration et de notre situation financière.

Vous êtes invités à consulter le site web de SEDAR à www.sedar.com où tous les documents déposés selon la Loi se trouvent et le site web d'Abcourt à www.abcourt.com où vous trouverez des informations additionnelles,

Nos activités minières consistent en différents travaux d'exploration et de mise en valeur et en des études en vue de mettre nos propriétés minières en exploitation.

COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL

Revenus d'intérêts

Nos revenus consistent essentiellement en intérêts reçus sur des certificats de dépôts. Le montant reçu au 1^{er} trimestre terminé le 30 septembre 2011, a été de 26 938 \$, largement supérieur à celui de l'année précédente (833 \$).

Frais d'administration

Au premier trimestre, les frais d'administration se sont élevés à 83 535 \$ et ont été beaucoup plus basses que ceux de l'année précédente (190 576 \$). La différence vient de la rémunération à base d'actions (-63 300 \$) et de dépenses de restauration du site moins importantes (-38 119 \$).

Perte avant impôts sur les bénéfiques et impôts miniers différés

La perte avant impôt a été beaucoup moins élevée que celle de 2010 parce que les revenus d'intérêts ont été plus élevés (+26 105 \$) et parce que les dépenses ont été beaucoup plus basses (-107 041 \$).

Perte nette et résultat global

Suite à la comptabilisation des impôts sur les bénéfiques et impôts miniers futurs pour un montant de 71 474 \$ en 2010, la perte nette avait été de 118 269 \$. Cette année, suite aux explications données précédemment, la perte nette et résultat global n'a été que de 50 870 \$.

FLUX DE TRÉSORERIE

Activités opérationnelles

Au premier trimestre, les activités opérationnelles, avant variation des éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie, ont absorbé un flux de trésorerie de 46 555 \$ tandis qu'en 2010, pour la même période, 126 443 \$ avait été utilisés. En 2010 et en 2011, aucune vente n'a été réalisée. Les éléments hors-caisse du fonds de roulement ont généré 252 230 \$ en 2011 et 61 145 \$ en 2010.

Financement

Au cours du 1^e trimestre de l'exercice courant et de l'année précédente, il n'y a pas eu de financement.

Investissement

Au cours du 1^e trimestre, les investissements ont été de 722 260 \$. En 2010, un crédit de 69 575 \$ avait été réalisé. L'investissement principal en 2011 a été l'acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation et l'acquisition d'immobilisations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin du premier trimestre

Au premier trimestre, la trésorerie a diminué de 516 585 \$. L'an dernier, au 1^{er} trimestre, les liquidités avaient augmenté de 4 277 \$. La trésorerie disponible, soit 6 751 715 \$, est suffisante pour couvrir nos activités prévues au cours de plusieurs mois.

FRAIS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION REPORTÉS

Les frais de prospection et d'évaluation reportés du 1^{er} trimestre terminé le 30 septembre 2011 ont totalisé 678 617 \$ comparés à 309 022 \$ l'année précédente.

Le gros des dépenses de cette année consiste en frais de forage au diamant sur les propriétés Abcourt-Barvue, Vezza et Vendôme et frais de dénoyage de la mine Elder. L'an dernier, les dépenses étaient reliées à des frais de forage au diamant sur les propriétés Elder et Abcourt-Barvue.

Détails sur les deux plus importants items des frais de prospection et d'évaluation reportés pour le premier trimestre terminé le 30 septembre 2011 :

- 1- La plus grande dépense consiste en frais de forage au diamant et les dépenses associées à ces travaux, pour un montant de 231 286 \$;
- 2- La deuxième plus grande dépense provient du dénoyage de la mine Elder, au coût de 256 603 \$.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

L'actif total au 30 septembre 2011 s'établit à 19 232 985 \$, comparé à 19 283 855 \$ à la fin de juin 2011. Les actifs indiqués ci-dessus n'ont pas beaucoup changé au cours du premier trimestre.

NOUVEAUTÉS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

Dans les états financiers non-audités du 30 septembre 2011, nous avons adopté les normes et interprétations de l'International Accounting Standards Board (IASB).

ADOPTION DES IFRS ET MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

En raison de l'adoption des normes et interprétations de l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et du remplacement des principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR ») par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, les états financiers résumés intermédiaires non audités de Mines Abcourt inc. pour le trimestre clos le 30 septembre 2011 ont été préparés conformément aux normes comptables internationales applicables.

L'information financière comparative de 2010 a été préparée conformément aux IFRS, qui devraient être applicables au 30 juin 2012, et conformément à IFRS 1 à la première application des IFRS. Les incidences de ce changement de référentiel comptable sont présentées à la note 13.

Les états financiers ne tiennent pas compte de ce qui suit:

- Les projets de normes toujours à l'étape de l'exposé-sondage auprès de l'International Accounting Standards Board (IASB) ;
- Les normes publiées et approuvées par l'IASB mais dont la date d'application est ultérieure au 30 juin 2012.

Certaines nouvelles normes et interprétations et certains nouveaux amendements à des normes existantes ont été publiés et sont obligatoires pour les périodes comptables de Mines Abcourt inc. ouvertes à compter du 1er juillet 2012 ou des périodes ultérieures. La Société n'a pas adopté ces normes de manière anticipée. Les normes que la société juge pertinentes pour ses activités sont les suivantes:

IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 9, constitue le premier volet d'un projet en trois phases de l'IASB visant à remplacer IAS 39, Instruments financiers: comptabilisation et évaluation. Elle s'applique aux actifs financiers et exige le classement et l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur. IFRS 9 est appliquée de manière prospective conformément à des dispositions transitoires selon la date d'application. La norme n'est pas applicable avant les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2013, mais son application anticipée est permise. La Société n'a pas terminé d'évaluer l'incidence de l'adoption d'IFRS 9, mais elle s'attend à ce que cette incidence soit limitée.

Le 12 mai 2011, l'IASB a publié les Normes finales - États financiers consolidés (IFRS 10), Accords conjoints (IFRS 11), Informations à fournir sur les participations dans les autres entités (IFRS 12) ainsi que les amendements apportés en conséquence à IAS 27 nouvellement intitulé "États financiers individuels" et à IAS 28 nouvellement intitulé "Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises". L'IASB a également publié la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur" à cette même date. La date d'application prévue par l'IASB pour ces nouvelles normes et les versions amendées concerne les périodes comptables ouvertes à compter du 1er juillet 2013.

ADOPTION DES IFRS ET MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES (suite)

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (suite)

IFRS 13 explique comment déterminer la juste valeur lorsque son application est déjà imposée ou admise dans certaines normes IFRS ou dans les US GAAP. Elle n'occasionne pas des évaluations à la juste valeur supplémentaires. Les dispositions exposées dans IFRS 13 fournissent une définition précise de la juste valeur et une source unique pour l'application de cette méthode d'évaluation et les informations à fournir lorsque l'évaluation à la juste valeur est utilisée dans le référentiel IFRS. La Société n'a pas terminé d'évaluer l'incidence de l'adoption d'IFRS 13, mais elle s'attend à ce que cette incidence soit limitée.

MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Déclaration de conformité

Les présents états financiers non audités de Mines Abcourt inc. ont été préparés par la direction conformément aux IFRS, telles que publiées par l'IASB. Comme c'est la première fois que les résultats financiers de Mines Abcourt inc. et sa situation financière sont présentés selon les IFRS, les présents états financiers ont été préparés conformément à IAS 34 «Information financière intermédiaire», et conformément à IFRS 1. Première application des Normes internationales d'information financière.

Les présents états financiers non audités ont été préparés conformément aux méthodes comptables que Mines Abcourt inc. se propose d'adopter pour ses états financiers annuels de l'exercice se clôturant le 30 juin 2012. Ces méthodes comptables sont fondées sur les IFRS et sur les interprétations du Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière («IFRIC») qui selon Mines Abcourt inc., seront alors en vigueur.

Les méthodes décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers. Elles ont également été appliquées dans la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture au 1er juillet 2010, comme exigé par IFRS 1.

Les normes et interprétations des IFRS sont sujettes à des changements et conséquemment, les conventions comptables pour la période annuelle qui sont pertinentes à ces états financiers condensés seront finalisées seulement lorsque les premiers états financiers annuels en IFRS seront préparés pour l'exercice se terminant le 30 juin 2012.

Antérieurement, la Société préparait ses états financiers intermédiaires et annuels en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et des passifs financiers à la juste valeur conformément aux IFRS.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leur caractéristique et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de transaction est utilisée.

Détenus à des fins de transactions

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les résultats. L'encaisse, le dépôt à terme réservé à l'exploration et le dépôt à terme sont classés comme actifs détenus à des fins de transactions.

Crédits d'impôt relatif aux ressources et de droits miniers

La société a droit à un crédit de droits miniers sur les frais liés aux activités minières engagées au Québec. De plus, elle a droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources à l'égard des frais admissibles engagés au Québec. Ces crédits d'impôts sont comptabilisés en réduction des actifs de prospection et d'évaluation en vertu de l'IAS20. Les crédits sont comptabilisés à la condition que la Société soit raisonnablement certaine que les crédits se matérialiseront.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts à recevoir, les taxes à recevoir et les autres débiteurs sont classés comme prêt et créances.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés. Les fournisseurs et autres créditeurs sont classés comme autres passifs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'usine de traitement d'eau et le parc à résidus ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas encore utilisés. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon leur durée de vie utile respective selon la méthode dégressive et aux taux suivants :

	Taux
Véhicule :	30 %
Mobilier :	20 %
Bâtiments :	5 %

Dépenses de prospection et d'évaluation

Les dépenses engagées avant que l'entité n'ait obtenu les droits légaux de prospector une zone spécifique sont comptabilisés en charge. Les dépenses liées au développement des ressources minérales ne sont pas comptabilisées en tant qu'actifs au titre de la prospection et de l'évaluation. Les dépenses liées au développement sont inscrites à l'actif seulement après que la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone spécifique aient été démontrées et lorsque les critères de comptabilisation d'IAS 16 *Immobilisations corporelles* ou d'IAS 38 *Immobilisations incorporelles* sont satisfaits.

Tous les coûts associés à l'acquisition de biens et aux activités d'exploration sont comptabilisés aux actifs au titre de la prospection et de l'évaluation. Les coûts capitalisés sont limités aux coûts reliés aux acquisitions et aux activités d'exploration pouvant être associée à la découverte de ressources minérales spécifiques, ce qui exclut les coûts liés à la production (frais d'extraction), et les frais d'administration et autres coûts indirects similaires. Les dépenses au titre de la prospection et de l'évaluation sont capitalisées lorsqu'ils satisfont à tous critères suivants :

- Ils sont destinés à être utilisés pour la production de minerais;
- Les propriétés ont été acquises et les dépenses ont été engagées en vue d'une utilisation durable ; et
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des affaires.

Les coûts reliés à l'acquisition des propriétés minières et aux dépenses de prospection et d'évaluation sont capitalisés par propriété jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les coûts capitalisés aux actifs au titre de la prospection et de l'évaluation sont reclassés à titre d'actifs miniers en développement. Les actifs au titre de la prospection et de l'évaluation sont soumis à un test de dépréciation avant le reclassement, et toute perte de valeur doit être alors comptabilisée.

La valeur recouvrable des actifs au titre de la prospection et de l'évaluation dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les claims miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. La valeur comptable des actifs au titre de la prospection et de l'évaluation ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus). Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède la valeur recouvrable. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

Constataion des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date d'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Actions accréditatives

Les IFRS ne traitent pas expressément du traitement comptable des actions accréditatives et de leur incidence fiscale. La Société a adopté le point de vue exprimé par le Groupe de travail sur les IFRS dans le secteur minier mis sur pied par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE).

La Société considère qu'une émission d'actions accréditatives constitue en substance une émission d'actions ordinaires; et la vente d'un droit à des déductions fiscales. La vente du droit aux déductions fiscales est évaluée au moyen de la méthode des justes valeurs relatives. Au moment où les actions accréditatives sont émises, la vente de déductions fiscales est différée et présentée comme autre passif dans l'état de la situation financière. Lorsque les dépenses admissibles sont engagées (dans la mesure où il y a l'intention d'y renoncer), la vente de déductions fiscales est comptabilisée en résultat comme une réduction des impôts différés et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour les écarts temporaires imposables qui proviennent de la différence entre la valeur comptable des dépenses admissibles capitalisées à titre d'actif dans l'état de la situation financière et la valeur fiscale de ces dépenses. Les dépenses renoncées relativement aux actions accréditatives peuvent entraîner la comptabilisation d'actifs d'impôts différés antérieurement non constatées.

Capitaux propres

Le capital-social représente le montant reçu à l'émission des actions réduit des frais d'émission. Le surplus d'apport inclut les dépenses reliées à la rémunération à base d'actions jusqu'à l'exercice des options émises à titre de rémunération. Le déficit comprend l'ensemble des pertes de la période en cours et des périodes antérieures. Les profits et les pertes sur certains instruments financiers sont inclus dans la rubrique intitulée " Actifs financiers disponibles à la vente".

Juste valeur des bons de souscription

Les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription au moyen de la méthode des justes valeurs relatives. La Société utilise le modèle d'évaluation Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de la Société est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements temporaires fortement liquides dont la durée est égale ou inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Paiement fondé sur des actions

La Société comptabilise les biens ou services reçus ou acquis dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions, au moment où elle obtient les biens ou au fur et à mesure qu'elle reçoit les services. La Société comptabilise en contrepartie soit une augmentation de ses capitaux propres si les biens ou services ont été reçus dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en instruments de capitaux propres, soit un passif si les biens ou services ont été acquis dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie.

La Société comptabilise la charge de rémunération à base d'actions sur la période d'acquisition des

droits aux options d'achat d'actions. Pour les attributions acquises par tranches, chaque tranche est traitée comme un accord séparé. Le nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue est initialement estimé et révisé par la suite, lorsque nécessaire.

Impôts sur le résultat et impôts miniers différés

La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser ses impôts sur le résultat. Selon la méthode axée sur le bilan, des actifs et des passifs d'impôts différés sont constatés pour les incidences fiscales attribuables aux écarts entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existant dans les états financiers et leurs valeurs fiscales correspondantes. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont mesurés sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière et qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au résultat imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporelles sont censés être recouverts ou réglés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constatée dans le résultat de l'exercice qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification. La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts différés si, selon les renseignements disponibles, il est probable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts différés ne sera pas matérialisée.

Redevances sur les produits nets de fonderie

Les redevances sur les produits nets de fonderie ne sont généralement pas comptabilisées au moment de l'acquisition d'une propriété minière puisqu'elles sont considérées comme étant un passif éventuel. Les redevances ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et qu'elles peuvent être évaluées avec une fiabilité suffisante.

Jugement, estimations et hypothèses comptables significatifs

Dépenses de prospection et d'évaluation

L'application de la convention comptable de la Société pour les dépenses de prospection et d'évaluation nécessite l'exercice du jugement dans la détermination de la mesure dans laquelle la dépense peut être associée à la découverte de ressources minérales spécifiques. Le processus d'estimation exige différents niveaux d'incertitudes et ces estimations ont un effet direct sur le report des dépenses de prospection et d'évaluation. La convention de report exige de la direction de faire des estimations et des hypothèses concernant les événements et circonstances futures. Les estimations et les hypothèses effectuées peuvent être modifiées si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après que des dépenses aient été capitalisées, des informations deviennent disponibles et suggèrent qu'il est improbable que la valeur comptable puisse être recouvrée, le montant capitalisé est radié dans la période au cours de laquelle les nouvelles informations deviennent disponibles.

Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

La Société soumet chaque unité génératrice de trésorerie pour déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Lorsqu'un indicateur de dépréciation existe, puisque la Société ne dispose pas d'information suffisante au sujet de ses biens miniers pour pouvoir estimer les flux de trésorerie futurs, elle soumet ses biens miniers à un test de dépréciation en comparant la juste valeur à la valeur comptable, sans préalablement effectuer un test de recouvrabilité. Les techniques permettant d'établir la juste valeur exigent l'utilisation d'estimation et d'hypothèses telles que le prix prévu à long terme des ressources minérales, la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre l'exploration, et le potentiel exploratoire. La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre

des parties biens informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La direction a établi ses unités génératrices de trésorerie comme étant chaque site minier individuel, lequel est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES (vérifiées)

Exercices terminés le 30 juin

Compte de résultats global (\$)	2011	2010	2009
Intérêts	38 479	4 464	17 992
Profit net (perte nette)	(925 652)	(45 101)	(483 258)
Profit net (perte nette) par action sur une base diluée	(0,01)	(0,00)	(0,01)
État de la situation financière (\$)			
Encaisse et certificats de dépôt	7 400 000	1 050 000	350 000
Actif total	19 592 087	9 485 106	7 666 516
Dette à long terme	--	--	--
Exploration minière (\$)			
Actifs de prospection et d'évaluation	8 294 432	5 210 112	3 918 642

INFORMATIONS TRIMESTRIELLES (non vérifiées)

	2011 Sept.	2010 Sept.	2011 Juin	2010 Juin	2011 Mars	2010 Mars	2010 Déc.	2009 Déc.
Compte de résultat global (\$)								
Intérêts	26 938	833	25 467	590	10 960	613	1 219	1 434
Profit net (perte nette)	(50 870)	(189 671)	(19 349)	284 802	200 820	(5 874)	(148 767)	(137 506)
Profit net (perte nette) par action sur une base diluée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
État de la situation financière (\$)								
Encaisse et dépôts à terme	6 751 715	650 000	7 400 000	1 050 000	2 672 962	1 665 377	2 264 768	2 146 605
Actif total	19 475 596	9 423 279	19 592 087	9 485 106	14 029 581	9 633 486	13 560 719	9 560 760
Dette à long terme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de prospection et d'évaluation reportés	678 617	309 022	890 737	407 862	989 451	377 707	933 871	238 175

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Dette à long terme

Nous n'avons pas de dette à long terme.

Redevances

<u>Propriétés</u>	<u>Redevance</u>	<u>Propriétés</u>	<u>Redevance</u>
Elder	2 à 3 % NSR	Tagami	1 à 2 % NSR
Barvue	0,25 \$/tonne courte	Jonpol	2,5 % NSR
Vendôme	2 % NSR sur claims Xstrata	Aldermac	2,00\$/tonne sur 1,5 M tonnes
Abcourt	0	Aldermac ouest	2% NSR

Environnement

À ce jour, la Société a dépensé 524 353 \$ pour la restauration d'un ancien bassin de sédimentation sur la propriété Abcourt-Barvue. Une petite usine de traitement des eaux est sur place et un certificat d'autorisation a été reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour cette usine.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours du trimestre, la Société a encouru des frais d'exploration de 43 000 \$, des frais d'émission d'actions de 1 000 \$, 25 185 \$ pour la restauration d'un site minier et des allocations et des frais de location de véhicules et d'équipement totalisant 8 758 \$, auprès de Décochib inc., une société ayant le même président que Mines Abcourt inc.

Au cours de l'exercice, la Société a également encouru des honoraires administratifs de 2 270 \$.

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur de transaction, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

CAPITAL-SOCIAL ÉMIS ET PAYÉ AU 30 SEPTEMBRE 2011

Classe d'actions	Valeur au pair	Nombre autorisé	Nombre émises	Montant reçu
Cat, A (non-votante)	Aucune	illimité	aucune	0
Cat, B (votante)	Aucune	illimité	148 950 069	31 786 689 \$
Privilégiée	à déterminer	illimité	aucune	0

ACTIONS ÉMISES AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2011

Aucune action n'a été émise au cours du 1^{er} trimestre.

OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION ET VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES AU 30 SEPTEMBRE 2011

Options d'achat d'actions

Il n'y a pas eu de changement dans les options d'achat d'actions de la Société tel qu'indiqué ci-dessous:

	Quantité	Prix de levée moyen pondéré \$
En cours au 30 juin 2011	<u>10 100 000</u>	0,12
En cours au 30 septembre 2011	<u>10 100 000</u>	0,12
Options pouvant être levées au 30 septembre 2011	<u>10 100 000</u>	0,12

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions au 30 septembre 2011.

Nombre d'options en cours	Prix de levée \$	Durée de vie moyenne pondérée à courir (ans)	Nombre d'actions pouvant être levées
7 800 000	0,12	4,7	7 800 000
1 250 000	0,10	3,9	1 250 000
350 000	0,10	3,4	350 000
200 000	0,10	2,7	200 000
400 000	0,10	3,2	400 000
<u>100 000</u>	<u>0,16</u>	<u>3,4</u>	<u>100 000</u>
<u>10 100 000</u>			<u>10 100 000</u>

Bons de souscription en circulation

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription.

Bons de souscription en circulation le 30 septembre 2011	Prix \$	Date d'expiration
4 313 462	0,17	Décembre 2011
5 084 917	0,19	Décembre 2011
24 245 787	(1)	Décembre 2012
3 986 821	(2)	Décembre 2012
<u>35 138 888</u>	<u>(3)</u>	<u>Avril 2013</u>
<u>72 769 875</u>		

(1) Ces bons donnent le droit d'acquérir une action de catégorie "B" au prix de 0,175 \$ pendant une période de 12 mois se terminant en décembre 2011 et ensuite, au prix de 0,195 pendant une seconde période de 12 mois se terminant en décembre 2012.

(2) Ces bons donnent le droit d'acquérir une action de catégorie "B" au prix de 0,25 \$ pendant une période de 12 mois se terminant en décembre 2011 et ensuite, au prix de 0,30 pendant une seconde période de 12 mois se terminant en décembre 2012.

(3) Ces bons donnent le droit d'acquérir une action de catégorie "B" au prix de 0,23 \$ pendant une période de 12 mois se terminant en avril 2012 et ensuite, au prix de 0,26 \$ pendant une seconde période de 12 mois se terminant en avril 2013.

Aucun bon n'a été octroyé, ni exercé, ni a expiré au cours du premier trimestre.

Options émises aux courtiers et à des intervenants

Les mouvements dans les options aux courtiers et à des intervenants se détaillent comme suit:

	2011		2010	
	Quantité	Prix de levée moyen pondéré	Quantité	Prix de levée moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début	1 119 833	0,14	212 400	0,44
Octroyées	4 689 907	0,16	1 062 833	0,13
Expirées	(57 000)	0,26	(155 400)	0,50
Exercées	<u>(714 807)</u>	0,13	<u>-</u>	-
Solde à la fin	<u>5 037 933</u>	0,17	<u>1 119 833</u>	0,14

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options aux courtiers et à des intervenants.

Options aux courtiers et à des intervenants en circulation	Prix \$	Date d'expiration
348 026	0,13	Décembre 2011
1 749 750	0,135	Décembre 2012
138 888	0,135	Décembre 2012
517 241	0,145	Décembre 2012
<u>2 284 028</u>	0,18	Avril 2013
<u>5 037 933</u>		

Durant le 1^{er} trimestre, aucune option aux courtiers n'a été accordée, ni exercée et aucune option n'a expirée.

VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES

Aucune

ACTIONS ENTIÈRES

Aucune

ÉVENTUALITÉS

- a) Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit la résultante, son échéance ou son impact. Au cours de l'exercice, la Société a reçu un avis d'infraction pour son bassin de sédimentation et, pour corriger la situation, elle a installé une usine pour le traitement de ce petit effluent. La Société doit transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs les résultats d'analyse sur une base mensuelle afin d'en assurer le suivi. Suite à cet avis d'infraction, la Société n'a payé aucune amende et si la Société respecte ses engagements, aucun montant ne sera à payer dans le futur. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société opère en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Tout paiement pouvant résulter de la restauration de sites serait comptabilisé aux résultats de l'exercice au cours duquel il sera possible d'en faire une estimation raisonnable.
- b) La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditatives. Cependant, il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales aurait des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs.
-

PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Mines Abcourt inc, possède deux projets miniers à un stade avancé de développement, en Abitibi, Québec, Canada :

- Un projet d'or comprenant les propriétés Elder et Tagami près de Rouyn-Noranda, Québec, Canada,
- Un projet d'argent et de zinc comprenant les propriétés Abcourt-Barvue et Vendôme-Barvallée à Barraute au nord de Val-d'Or, Québec, Canada,

et deux projets à un stade avancé d'exploration, aussi en Abitibi, Québec, Canada :

- La propriété Aldermac, située près de Rouyn-Noranda, Québec, Canada, avec des ressources historiques en cuivre-zinc-argent-or,
- La propriété Jonpol, située près d'Amos, Québec, Canada, avec des ressources historiques en cuivre-zinc-argent-or,

Voici quelques renseignements sur chacune de ces propriétés :

PROPRIÉTÉ ABCOURT-BARVUE

La propriété Abcourt-Barvue est avantagement située à Barraute, à 60 kilomètres (35 milles) au nord de la ville minière de Val-d'Or au Québec. Elle couvre 5 865 hectares avec 139 claims miniers et deux (2) concessions minières détenues à 100% par Abcourt.

Du zinc fut découvert en surface en 1950 sur le groupe de claims Barvue. La propriété fut exploitée de 1952 à 1957 avec une fosse à ciel ouvert par Barvue Mines Limited et de 1985 à 1990 avec une exploitation souterraine par Mines Abcourt inc.

Notre objectif est la mise en exploitation de cette propriété. De 2002 à 2007, plusieurs programmes de forage au diamant et diverses études techniques ont été réalisés pour supporter l'étude de faisabilité et nos demandes de permis. L'étude de faisabilité est terminée mais diverses alternatives sont considérées pour améliorer la rentabilité de ce projet. En février 2011, Abcourt a acheté l'intérêt de Xstrata Zinc Canada Division dans quinze demi-claims faisant partie de la propriété Vendôme. L'achat de ces claims nous permettra d'ajouter Vendôme dans le projet Abcourt-Barvue.

En mai 2006, une révision des ressources de la propriété Abcourt-Barvue a été réalisée par une personne indépendante qualifiée, M. Jean-Pierre Bérubé ingénieur, consultant pour MRB et Associés de Val-d'Or, Québec, Canada. Cette révision a été faite en accord avec le Règlement 43-101. Ce rapport est disponible sur SEDAR.

Genivar, Limited Partnership, de la ville de Québec et Bumigene inc., de la ville de Montréal, ont complété une étude de faisabilité qui a été publiée en février 2007. Avec cette étude de faisabilité,

presque toutes les ressources ont été reclassées en réserves prouvées et probables de minerai. Ce rapport est disponible sur SEDAR.

Le projet d'exploitation prévoit l'extraction de 85 % du minerai dans une fosse à ciel ouvert et le traitement du minerai dans une usine construite sur le site de la mine avec une capacité de 1 800 tonnes par jour, pour un total de 650 000 tonnes par année.

Nous évaluons aussi la possibilité d'augmenter la capacité de l'usine à 2 740 tonnes par jour pour un total de 1 000 000 de tonne par année. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de convertir une partie des ressources présumées d'Abcourt et une partie des ressources historiques de Vendôme en ressources indiquées. En octobre 2010, nous avons commencé un programme de forage au diamant en surface dans la partie ouest du gisement Abcourt-Barvue, en vue de convertir en ressources indiquées un bloc de minéralisation situé à une profondeur de 150 à 200 mètres.

Au cours du 1^{er} trimestre terminé le 30 septembre 2011, nous avons foré sept trous pour un total de 1 602 mètres, à un coût moyen de 103,70 \$ par mètre, tout compris. Au 30 septembre 2011, 59 trous avaient été forés avec ce programme, pour un total de 13 848 mètres, au coût de 1 198 710 \$, soit 86,56 \$ par mètre. Les résultats obtenus ont été excellents (voir différents communiqués de presse sur SEDAR et sur notre site web). D'autres forages seront faits au cours du prochain trimestre. L'étape suivante sera la révision des réserves et ressources en accord avec le Règlement 43-101.

Le 15 novembre dernier, nous avons finalisé l'acquisition de 80 claims couvrant une superficie de 3 360 hectares à l'est et à l'ouest de la propriété Abcourt-Barvue. Avec ces claims et ceux que nous possédons déjà, nous détenons 13,5 km de formation géologique favorable à une minéralisation en argent et en zinc, près de la surface et en profondeur.

LA PROPRIÉTÉ VENDÔME

La propriété Vendôme est située à 11 kilomètres (sept milles) au sud de la propriété Abcourt-Barvue. Elle comprend 59 claims pour un total de 2 546 hectares, détenus à 100 % par Abcourt.

Le gisement Vendôme fut découvert en 1951 par un pionnier de la technologie minière, l'ingénieur Paul R. Geoffroy. En 1954, un puits standard à trois compartiments fut descendu jusqu'à une profondeur de 160 mètres (525 pieds) et trois galeries furent établies à des profondeurs de 76 mètres (250 pieds), 114 mètres (375 pieds) et 153 mètres (500 pieds) respectivement. Un total de 2 134 mètres (7 000 pieds) de galerie et de cheminées furent excavées et 351 trous de sondages pour un total de 19 695 mètres (64 000 pieds) furent forés sous terre. À la même époque, les gisements **Barvallée** et **Belfort**, détenus à 100 % par Abcourt, ont été découverts par des forages de surface sur la continuation de la zone minéralisée vers l'ouest. Quelques sondages ont de plus trouvé de la minéralisation en or dans le batholith de Mogador.

En 1987, des installations minières de surface furent mises en place et une galerie inclinée de 76 mètres fut excavée.

En 1998, Abcourt a foré neuf trous pour un total de 1 505 mètres (4 936 pieds) dans le secteur Barvallée de la propriété et les résultats ont été très encourageants.

Quatre trous forés en 2011 pour confirmer les ressources historiques ont donné d'excellents résultats. Voir notre communiqué de presse du 9 août 2011. Une évaluation des ressources, en accord avec le Règlement 43-101, est présentement en cours.

LA MINE ELDER-TAGAMI

La mine Elder-Tagami est détenue à 100 % par Abcourt. Cette mine est avantageusement située à seulement six milles (10 km) au nord-ouest de la communauté minière de Rouyn-Noranda au Québec. La propriété comprend 34 claims contigus et une concession minière couvrant une aire de 876 hectares. Il y a plusieurs petites redevances payables sur différentes parties de la propriété.

L'aménagement de surface comprend un bureau, un bâtiment de service, une chambre de treuil et un chevalement de puits. La mine est desservie jusqu'à une profondeur de 792 mètres (2 600 pieds) par deux puits et 16 niveaux. Une partie du matériel minier est disponible et toutes les installations minières sont en place. La réouverture de la mine est en cours.

Le minerai de la veine No 1 se trouve dans plusieurs veines de quartz ayant une direction N-40°-E à la surface, mais est-ouest à 305 mètres (1 000 pieds) de profondeur et un pendage de 22° vers le sud-est. Par exception, la veine No 4 a une direction nord-sud et un pendage de 22° vers l'est. La veine CDR est située à 4 500 pieds (1 377 m) au sud de la veine No 1.

De 1984 à 1989, environ 23 M \$ furent dépensés sur cette propriété par la société en co-participation Ressource Aunore Inc – Nova Beaucage Mines Limited. Les bâtiments et les installations de surface furent mis en place et le matériel minier fut acheté. La mine fut dénoyée, 4 268 mètres (14 000 pieds) de vieilles galeries furent réhabilitées, le puits fut approfondi de 15 mètres (50 pieds), de nouvelles recettes furent établies aux niveaux supérieurs du puits No 2, soit au 4^e, 5^e et 6^e niveaux, un système de cheminées à minerai et de cheminées à stérile avec des poches de chargements fut établi, 142 trous de forage au diamant en surface et 75 sous terre furent forés, approximativement 2 134 mètres (700 pieds) de nouvelles galeries furent excavés, des cheminées de ventilation furent aussi percées, et quelques chantiers de production furent commencés. Environ 13 200 tonnes de minerai furent extraites avec une teneur de 0,198 once d'or à la tonne. Suite à une baisse du prix de l'or, la mine fut fermée.

De 1995 à ce jour, plusieurs programmes de forage en surface ont été réalisés. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2011, 103 trous, pour un total de 15 642 mètres, ont été forés sur la propriété Elder-Tagami à un coût de 1 515 000 \$, soit un coût moyen de 96,86 \$ par mètre. Dans nos prospectus simplifiés de décembre 2010 et d'avril 2011, nous avons prévu un coût de 1,8 M\$.

Les résultats ont été excellents et plusieurs communiqués de presse ont été émis au cours de l'exercice. Voir notre site Web : www.abcourt.com. En 2012, les forages se feront sous terre lorsque la mine sera dénoyée. Au cours de la deuxième partie de l'exercice terminé le 30 juin 2011, des travaux importants d'inspection, de réparation et d'amélioration ont été réalisés sur les aménagements de surface, le matériel de levage et le puits afin de procéder au dénoyage de la mine. Le dénoyage a débuté en mai et au 30 septembre, le niveau de l'eau se trouvait à une profondeur de 243 mètres. À la date de ce rapport, le dénoyage a atteint une profondeur de 326 mètres.

En 2012, le dénoyage continuera jusqu'à la fin de mars. Par la suite, des forages seront faits sous terre et des galeries seront excavées. En ce moment, nous travaillons aussi à la conversion de toutes les données en métrique et une révision des ressources, en accord avec le Règlement 43-101, est en cours. Au début de 2012, nous réaliserons une étude économique préliminaire pour déterminer si d'autres travaux d'exploration sont nécessaires pour augmenter les ressources avant de considérer la mise en exploitation de la mine. Dans l'affirmative, le programme de travaux d'exploration recommandé par Jean-Pierre Bérubé dans son rapport de 2009, sera réalisé. Par contre, si cette étude indique que suffisamment de ressources sont disponibles et si les fonds nécessaires sont levés, un programme de mise en valeur débutera en vue de commencer l'extraction de minerai le plus tôt possible.

LA PROPRIÉTÉ ALDERMAC

En janvier 2007, nous avons annoncé la signature d'une option d'achat de 4 ans pour 100% de la propriété Aldermac située dans le canton Beauchastel près de Rouyn-Noranda, Québec, Canada. Cette propriété de 303 hectares est le site d'une ancienne mine desservie par un puits de trois compartiments, 495 m de profond avec 9 niveaux, ayant produit dans le passé, 2 million de tonnes courtes de minerai avec une teneur de 1,78 % cuivre, 0,2 oz/t Ag, 0,02 oz/t Au et environ 1,50 % zinc.

Autour de l'ancienne mine et 300 m plus à l'est où un nouveau gisement a été découvert en 1987, les ressources historiques sont comme suit :

	<u>Tonnes courtes</u>	<u>Cu %</u>	<u>Zn %</u>	<u>Ag oz/t</u>
Autour de l'ancienne mine	620 000	1,60 ±	2,00 ±	0,2
Nouveaux gisements à l'est	<u>1 150 000</u>	<u>1,50</u>	<u>4,13</u>	<u>0,9</u>
Total	1 770 000	1,54	3,38	0,6

Les ressources historiques rapportées ci-dessus ont été préparées avant l'introduction du Règlement 43-101. Les ressources historiques n'ont pas été vérifiées et on ne doit pas se fier sur elles. Ceci étant dit, Abcourt croit que ces estimations, plus particulièrement celles préparées par Wright Engineers ont été faites par des personnes compétentes. Cette déclaration est faite par M. Renaud Hinse, ingénieur, président de Mines Abcourt Inc. et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101.

Un programme de forage de surface de 22 trous totalisant 5 514 mètres a été réalisé au cours de l'hiver 2008. Plusieurs excellentes valeurs sur des largeurs importantes ont été recoupées et ont fait l'objet de communiqué de presse et dans les rapports annuels précédents.

Ayant mis en priorité les projets Elder-Tagami et Abcourt-Barvue, aucun travaux n'a été réalisé sur cette propriété en 2011 et aucun n'est prévu en 2012.

Toutefois, cette propriété est intéressante et des travaux seront faits plus tard.

LA PROPRIÉTÉ JONPOL

En mars 2007, Abcourt a annoncé la signature d'une option d'achat de sept ans pour acquérir 100 % de la propriété Jonpol située dans le canton Dalquier à l'est d'Amos, Québec, Canada. Cette propriété de 880 hectares a fait l'objet de plusieurs programmes d'exploration dans le passé et trois puits y ont été creusés dont un a atteint une profondeur de 152 mètres.

Tous ces travaux ont permis de délimiter les ressources historiques suivantes :

Zone	Date	Auteur	Tonnes courtes	% Cu	% Zn	oz/t Ag
Upper Ag-Zn	1969	Waisberg ⁽¹⁾	20 000	--	4,0	8,0
Jay Copper	1969	Waisberg	26 000	3,5	--	1,0
Main West Cu	1974	Kilborn ⁽²⁾	1 946 000	1,04	--	0,02
Lower Ag-Zn-Cu	1983	Getty ⁽³⁾	815 000	1,25	3,21	3,55

⁽¹⁾S, Waisberg, 1969, Conigo Mines Ltd

⁽²⁾H,B, Hicks, 1974, Kilborn Engineering Ltd, rapport préliminaire d'une étude pour l'exploitation et l'usage de 1 000 tonnes par jour,

⁽³⁾D, Titano, 1983, Getty Canadian Mines Ltd, sommaire des travaux.

De plus, plusieurs valeurs significatives en or ont été obtenues dans les forages.

Ces informations proviennent d'un rapport préparé par Monsieur C.M. Cooke, géologue senior de projet pour Aur Resources, daté de novembre 1992.

Les ressources historiques rapportées ci-dessus ont été préparées avant l'introduction du Règlement 43-101. Ces ressources historiques n'ont pas été vérifiées et on ne doit pas se fier sur elles. Cependant, la Société croit que ces estimations, particulièrement celles préparées par Kilborn et Getty, ont été faites par des personnes compétentes. Cette déclaration est faite par M. Renaud Hinse, ingénieur, président de Mines Abcourt Inc. et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101.

À l'automne 2007, 22 trous ont été forés pour un total de 2 630 mètres au coût de 325 141 \$. Plusieurs valeurs intéressantes en argent, cuivre et zinc ont été recoupées. D'autres sondages sont prévus.

Aur Resources Inc, avec qui nous avons négocié la première entente s'est fusionnée avec Teck-Cominco Limited. Nous avons renégocié cette entente et avons obtenu des conditions plus avantageuses avec l'obligation de dépenser 1 M\$ avant le 31 décembre 2011. N'ayant à ce jour dépensé qu'environ 750 000 \$, nous avons demandé un délai additionnel à Teck. Cette dernière nous a accordé un nouveau délai de deux (2) ans mais avec l'obligation de dépenser au total 1,1 M\$.

Forage au diamant au cours du 1^{er} trimestre terminé le 30 septembre 2011

Nous avons foré neuf (9) trous au cours du premier trimestre terminé le 30 septembre 2011. Huit de ces trous ont été forés sur le prolongement d'une zone d'argent indiquée par des anciens forages. Ces trous n'ont donné que de faibles valeurs. Le neuvième trou a été foré au contact de la rhyolite et de tuf et a recoupé un mètre titrant 267,50 grammes d'argent par tonne et 0,24 % de zinc, à environ 100 mètres de profondeur. Cette intersection est significative parce qu'un trou foré précédemment dans ce secteur avait recoupé des valeurs disséminées en cuivre, zinc et argent, sur une grande largeur. D'autres forages seront faits en 2012.

LA PROPRIÉTÉ VEZZA

En 2009 et 2010, Abcourt a acquis par jalonnement 85 claims et 19 cellules totalisant 2 233 hectares dans le canton VeZZa, au Québec. Cette propriété couvre environ 8 km le long de la zone de déformation Casa-Berardi – Douay – Cameron, où plusieurs valeurs en or ont été rapportées par le passé. Cette nouvelle propriété est au stade de l'exploration et il n'y a pas de gisement économique connu.

Nous avons récemment foré quatre trous (1 011 mètres) sur le contact sédiments/volcaniques porteur d'une minéralisation en pyrite aurifère. Aucune valeur significative n'a été recoupée. Ces travaux ont été réalisés pour le renouvellement des claims.

PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION TECHNIQUE

La personne qualifiée au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*, qui est responsable de l'information technique relative aux propriétés minières de la Société, est monsieur Renaud Hinse, ingénieur minier, président et chef de la direction d'Abcourt.

FACTEURS DE RISQUE

Dans le cadre de ses activités et ses affaires, la Société est confrontée aux facteurs de risque suivants:

Fluctuations de la valeur marchande de l'or et des métaux

La rentabilité des activités d'exploration de la Société et, par extension, la valeur de ses propriétés minières, sont directement liées à la valeur marchande de l'or et des métaux. La valeur marchande de l'or et des métaux fluctue et est touchée par plusieurs facteurs qui échappent à la volonté d'une société minière. Si la valeur marchande de l'or et des métaux devait chuter de façon spectaculaire, la valeur des propriétés minières de la Société pourrait aussi chuter de la même manière et la Société pourrait ne pas être en mesure de récupérer son placement dans ces intérêts ou ces propriétés. Le choix d'une propriété aux fins de l'exploration ou de l'aménagement, la décision de construire une mine et de la mettre en production et la décision

d'engager les fonds nécessaires pour atteindre ces objectifs sont des décisions qui doivent être prises bien avant que l'on puisse tirer des revenus de la production. Les fluctuations de la valeur marchande entre le moment où ces décisions sont prises et le début de la production peuvent avoir des incidences draconiennes sur les aspects économiques de l'exploitation d'une mine.

Risques financiers

Des fonds supplémentaires seront nécessaires à l'avenir pour financer les travaux d'exploration et d'aménagement de la Société. La Société peut obtenir du financement soit au moyen d'emprunts, soit en émettant des titres de participation supplémentaires. Rien ne garantit que la Société réussisse à obtenir ce financement. De plus, même si elle réussit à obtenir ce genre de financement, rien ne garantit que la Société réussira à l'obtenir selon des modalités qui lui sont favorables ou encore qu'il y aura suffisamment de fonds pour permettre à la Société d'atteindre ses objectifs, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables sur son entreprise et sa situation financière.

Risques liés à l'exploration et à l'exploitation minière

L'exploration et la mise en valeur de ressources minérales est une activité hautement spéculative qui comporte un haut niveau de risque qu'il sera difficile d'éviter même avec une combinaison d'une évaluation attentive, d'expérience et de savoir-faire. Bien que la découverte d'un gisement puisse s'avérer extrêmement lucrative, la plupart des travaux d'exploration ne sont pas considérés comme une réussite, car ils aboutissent rarement à la découverte d'une minéralisation suffisante en termes de qualité ou de quantité qui peut être exploitée de façon rentable. Des sommes considérables pourraient être nécessaires pour établir les réserves de minerai, pour mettre au point les procédés métallurgiques et pour construire des installations d'extraction et de traitement à un emplacement donné. **Rien ne garantit que la Société découvre des quantités suffisantes de minerai pour justifier des activités d'extraction. De plus, rien ne garantit que les propriétés minières de la Société atteignent l'étape de la production commerciale.** La durée de vie économique d'un gisement minier dépend de plusieurs facteurs, dont certains relèvent des caractéristiques particulières du gisement, notamment sa taille et sa teneur. D'autres facteurs comprennent la proximité du gisement par rapport à l'infrastructure, la capacité de production des installations minières et de l'équipement de traitement, les fluctuations du marché, les réclamations potentielles de la part des Autochtones et la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation visant les prix, les redevances, la production autorisée, l'importation et l'exportation de minéraux, la protection de l'environnement et des terrains agricoles. Il est difficile de prévoir avec exactitude quelles seront les incidences de ces facteurs et ceux-ci pourraient empêcher la Société d'obtenir un rendement du capital investi convenable.

Respect de la réglementation, risques associés à l'obtention des permis et responsabilités environnementales

Les activités d'exploration, de mise en valeur, d'aménagement et d'extraction sont assujetties à un vaste ensemble de lois et de règlements tant au palier fédéral que provincial au Canada régissant l'exploration, l'aménagement, la production, les taxes, les normes de travail, l'enlèvement des déchets, la protection et la conservation de l'environnement, la remise en état des lieux, la protection du patrimoine historique et culturel, la sécurité de la mine et des travailleurs, les substances toxiques et une foule d'autres questions. Les coûts associés à la découverte, l'évaluation, la planification, la conception, l'aménagement, la construction, l'exploitation et la fermeture d'une mine et d'autres installations en conformité avec ces lois et

règlements sont importants. Les coûts et les retards associés au respect de ces lois et règlements pourraient faire en sorte que la Société ne soit pas en mesure de procéder avec l'aménagement ou l'exploitation d'une mine.

L'exploitation minière en particulier (et le droit de propriété ou l'exploitation de terrains sur lesquels des activités d'extraction minière ont eu lieu dans le passé) est assujettie à des risques et des responsabilités éventuels concernant la pollution de l'environnement et l'enlèvement des déchets qui y sont produits dans le cadre de l'exploration et la production minière. En règle générale, la Société (ou d'autres Sociétés exerçant des activités au sein de l'industrie diamantifère) n'est pas en mesure d'obtenir à un coût raisonnable une couverture d'assurance contre les risques environnementaux (y compris la responsabilité éventuelle pour la pollution et d'autres risques résultant de l'enlèvement des déchets qui y sont produits dans le cadre des travaux d'exploration et de production). Dans la mesure où la Société est assujettie à des responsabilités environnementales, l'acquittement de ces obligations pourrait réduire les fonds qui seraient autrement à sa disposition et cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société. Les lois et les règlements conçus pour assurer la protection de l'environnement sont en constante mutation et, en règle générale, ces lois et règlements deviennent plus rigoureux.

Risques liés aux titres des propriétés

Bien que la Société ait pris des mesures raisonnables pour s'assurer d'avoir un titre de propriété en bonne et due forme concernant ses terrains, rien ne garantit que le titre de propriété à l'égard de l'un quelconque de ses terrains ne sera pas contesté. Des tiers pourraient avoir des réclamations valides concernant des portions des intérêts de la Société.

Conditions propres à l'industrie

L'exploration et l'aménagement de ressources minérales comportent un niveau de risque élevé que même une combinaison d'une évaluation attentive, d'expérience et de savoir-faire ne peuvent éliminer. La découverte d'un gisement pourrait s'avérer extrêmement rentable, mais il y a très peu de terrains faisant l'objet de travaux de prospection qui sont transformés en une mine productrice. Des sommes considérables pourraient être nécessaires pour établir les réserves de minerai, pour mettre au point les procédés métallurgiques et pour construire des installations d'extraction et de traitement à un emplacement donné. Rien ne garantit que les programmes d'exploration et d'aménagement prévus par la Société donneront lieu à une exploitation minière rentable. La vie économique d'un gisement minier dépend de plusieurs facteurs, dont certains relèvent des caractéristiques particulières du gisement, notamment sa taille, la teneur et la proximité des infrastructures, de même que la nature cyclique des cours des métaux et la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation visant les prix, les redevances, les limites de production, l'importation et l'exportation de minéraux et la protection de l'environnement. Il est difficile d'évaluer avec précision les répercussions de ces facteurs, mais chacun d'entre eux peut empêcher la Société d'obtenir un rendement adéquat du capital investi.

Perspective

La direction continuera de gérer ses fonds de façon rigoureuse, son principal objectif étant d'optimiser le rendement du capital investi pour les actionnaires de la Société. La stratégie d'aménagement de la Société est axée sur la découverte de gisements économiquement viables qui permettront de générer des profits de l'extraction et qui assureront la survie de la Société. En

mettant en œuvre sa stratégie d'aménagement, la direction tiendra compte du contexte global de l'exploration, des tendances boursières et de la valeur marchande des métaux.

Concurrence

La Société livre concurrence à d'importantes sociétés minières et d'autres sociétés de ressources naturelles pour l'acquisition, l'exploration, le financement et l'aménagement de nouveaux terrains et projets. Plusieurs de ces sociétés ont plus d'expérience que la Société et elles sont plus importantes et ont une capitalisation plus élevée que la Société. La situation concurrentielle de la Société dépend de sa capacité d'obtenir du financement suffisant et d'explorer et d'aménager avec succès et de façon rentable des projets ou des terrains existants contenant des ressources minérales et d'acquies de nouveaux projets ou terrains de ce genre. Certains des facteurs qui permettent aux producteurs de demeurer concurrentiels sur le marché à long terme sont la qualité et la taille d'un corps de minerai, les coûts de production et l'exploitation en général, et la proximité du marché. La Société livre également concurrence à d'autres sociétés minières pour des géologues et d'autres membres du personnel technique qualifiés.

Permis et licences

La Société doit obtenir des permis auprès de diverses autorités gouvernementales à l'égard de ses activités. Rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir tous les permis nécessaires dont elle aura besoin pour entreprendre d'autres activités d'exploration, d'aménagement et d'extraction à l'égard de ses projets.

Volatilité des cours des actions et liquidité limitée

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX. Au cours des dernières années, le volume des opérations boursières sur les actions ordinaires a été limité et les cours des actions ordinaires ont été volatiles. Rien ne garantit qu'il y aura une liquidité adéquate des actions ordinaires à l'avenir.

Dépendance envers le personnel clé

La Société dépend des services de certains membres de sa direction et employés clés. La concurrence au sein de l'industrie de l'exploration minière pour du personnel qualifié est intense et la perte de tout membre de la direction ou employé clé, si cette personne n'est pas remplacée, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise et les activités d'exploitation de la Société.

STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

Notre objectif est de maximiser la valeur de la Société pour nos actionnaires et notre stratégie pour y parvenir est d'abord la mise en valeur de nos propriétés. Conformément à cette stratégie, nous avons en 2011 réalisé divers placements. Les fonds obtenus ont surtout servi à la réalisation d'un programme important de forage au diamant sur les propriétés Elder-Tagami et Abcourt-Barvue ainsi qu'à débiter le dénoyage de la mine Elder. Nous avons de plus réalisé des émissions d'actions pour l'achat de propriétés minières.

Pour toute information additionnelle, veuillez consulter le site SEDAR (www.sedar.com) et notre site web (www.abcourt.com).

ATTESTATION

Ce rapport de gestion est approuvé par le conseil d'administration. Une copie de ce rapport de gestion sera envoyée dans les 10 jours, aux actionnaires qui en ont fait la demande.

(s) Renaud Hinse

Renaud Hinse, chef de la direction
29 décembre 2011

(s) Jean-Guy Courtois

Jean-Guy Courtois, chef des finances
29 décembre 2011